Image not found or type unknown

Déclaration de revenus conjointe et droits à l'aide médicale d'et

Par **Toumza**, le **22/05/2011** à **09:37**

Bonjour,
jE SUIS FONCTIONNAIRE ET JE PAIE ACTUELLEMENT 2400 EUROS d'impôts par an. Je vais me PACSER avec un bénéficiaire de l'AME. Si nous faisons une déclaration de revenus conjointe, perd-il ses droits à l' Aide Médicale d'Etat ?

Par **anais16**, le **22/05/2011** à **09:50**

Bonjour,

dans la mesure où vous faites une déclaration d'impôts mais que la personne déclare ne rien avoir gagné (officiellement elle n'a pas le droit de travailler donc ne peut déclarer des revenus), alors l'aide médicale d'état sera renouvellée.

En effet, la personne ne dépassera pas le plafond autorisé puisqu'à titre individuel elle ne gagne rien.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés